

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Février

## LA SITUATION POLITIQUE ET L'ÉPISCOPAT

S. E. le cardinal Lavignerie vient d'adresser au clergé du diocèse d'Alger une Lettre pastorale portant communication de la lettre de S. E. le cardinal Rampolla, et ordonnant des prières en faveur de la France, à l'occasion de la rentrée des Chambres. Voici la 1<sup>re</sup> partie de cette lettre pastorale qui est un véritable document :

Messieurs et chers coopérateurs,

Plus je suis éloigné de vous dans ces solitudes, et plus je me sens porté à me rapprocher de vous par le cœur.

Je ne puis, d'ailleurs, rester insensible aux témoignages d'affection et de confiance que je reçois de vous. Vos nombreuses lettres et le motif qui vous les dictait me sont allés jusqu'au fond de l'âme, et je veux vous en exprimer toute ma gratitude.

Je n'oublie pas non plus que je vous dois, comme pasteur cette fois, une parole qui puisse diriger votre ministère, au milieu des perplexités présentes.

Je vous ai annoncé, en effet, que je vous adresserais, lorsque le calme serait revenu dans les esprits, une instruction doctrinale sur les graves questions soulevées par mon allocution du 12 novembre à la marine française. Mais, aux échos que je reçois de France, je vois que l'opinion n'est pas encore capable de recevoir avec attention et profit un enseignement de longue haleine.

Puisque ma voix se tait, je veux du moins vous faire entendre celle du Saint-Siège, dont je n'ai jamais voulu qu'être l'écho fidèle, en vous communiquant officiellement la lettre de S. E. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. En France, NN. SS. les évêques ont pu se servir, pour s'acquitter de ce devoir, de leurs *Semaines religieuses* ; mais en Algérie, où il n'existe pas encore d'organe diocésain, je dois vous l'adresser directement, pour que vous puissiez la conserver dans vos archives.

Vous en trouverez donc le texte officiel à la fin de la présente circulaire.

Vous constaterez, Messieurs et chers coopérateurs, comme je l'ai déjà dit dans ma lettre du 12 décembre, que les principes rappelés par S. E.

le cardinal Rampolla, sous la forme réservée qui convient à un ministre du Saint-Siège, ont dicté mes propres enseignements et les actes accomplis par moi.

Vous y verrez que, selon ses doctrines et ses traditions pratiques, le Saint-Siège accepte toutes les formes du gouvernement, monarchies ou républiques, estimant qu'elles peuvent procurer également le bien des Etats, pourvu qu'elles soient appliquées avec prudence et justice ;

Vous y verrez qu'il reconnaît tous les pouvoirs établis (non pour préjudicier, comme l'a fait observer Grégoire XVI, aux droits antérieurs qui pourraient exister en faveur de qui ce soit), mais afin de pouvoir remplir utilement, auprès d'eux, soit par lui-même, soit par ses ambassadeurs, la mission suprême dont il est chargé dans l'intérêt de l'Eglise et des âmes ;

Vous y verrez que les fidèles doivent, et pour le même motif, suivre, dans les rapports avec les pouvoirs établis, les règles que suit vis-à-vis de ces pouvoirs le Saint-Siège lui-même, et que, lorsque les intérêts religieux le demandent et qu'aucune raison spéciale ne s'y oppose (comme cela a lieu en Italie, à raison des décisions spéciales du Souverain Pontife), les fidèles doivent prendre une part active à la vie politique de leurs patries respectives et en accepter les magistratures, pour contribuer à améliorer les institutions et les lois, et faire pénétrer l'influence salutaire et bienfaisante de la religion dans tout le corps social ;

Vous y verrez que les catholiques de France ne sauraient douter qu'ils ne fissent, au jugement du Saint-Siège, et en égard à la situation où la religion se trouve depuis longtemps, parmi nous, une œuvre utile et salutaire, en entrant dans cette voie qui leur permettrait d'atteindre plus sûrement et plus efficacement un résultat aussi grand ;

Vous y verrez que, pour une telle œuvre (à laquelle doivent concourir l'action sage et concordante de l'épiscopat, l'esprit éclairé des fidèles, et enfin la puissance même des faits qui s'accomplissent), dans un temps où tous ceux que préoccupe l'avenir de l'humanité sentent la nécessité de défendre la religion et les principes de l'ordre social, il importe au plus haut point, que les catholiques de France s'unissent étroitement et emploient à soutenir cette cause toute leur activité et tout leur zèle ;

Vous y verrez que, si, au lieu d'agir ainsi, ils voulaient faire servir l'Eglise et la religion à soutenir la cause des anciens partis politiques, ils retréciraient le champ du combat, perdraient de vue les intérêts suprêmes auxquels seuls les

forces catholiques doivent être consacrées, et, sans utilité comme sans gloire, porteraient un coup fâcheux à la France et compromettraient le trésor commun de bien, de justice, d'œuvres saintes, de traditions chrétiennes, qui a été, durant tant de siècles, la force et l'honneur de notre pays ;

Vous y verrez enfin la confiance que le Saint-Siège témoigne dans le zèle religieux, l'amour de la patrie, qui ont toujours distingué les catholiques de France, pour leur faire accepter les devoirs que leur impose la condition des temps actuels, et arriver, sous la direction de leurs pasteurs, avec une parfaite union des esprits, un parfait accord dans les actes, à un résultat si désirable.

Voilà, messieurs et chers coopérateurs, clairement exposé, dans notre langue française, avec la netteté du langage pastoral que je tiens à voir compris de tous, ce que le Saint-Siège nous rappelle et nous recommande par la voix de l'éminent ministre de Léon XIII.

Mais, pratiquement, messieurs et chers coopérateurs, quelle règle devez vous suivre à cet égard, dans votre ministère paroissial, et que vous convient-il de conseiller aux fidèles qui s'adresseront à vous pour obtenir une direction ?

Vous devez leur conseiller, avec délicatesse et avec douceur, pour, avant tout, ne blesser personne, mais avec insistance, de remplir leurs devoirs de catholiques, et de suivre, quoi qu'il en coûte, la direction que leur donne le Saint-Siège et qui n'est autre chose, au fond, que l'application, à notre temps et à notre France, de la parole mémorable de Notre-Seigneur dans l'Evangile :

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Or, César, ne l'oublions pas, c'était alors un pouvoir récemment établi sur les débris de la République romaine et le lendemain il devait s'appeler Néron et avoir pour successeurs, durant trois siècles, des persécuteurs qui voulaient détruire l'Eglise, et qui, à la fin, l'ont protégée.

D'autre part, et tout en se soumettant aux pouvoirs existants, les fidèles, pour accomplir le commandement du Sauveur, doivent employer tous les moyens que les lois permettent pour soutenir la cause de Dieu, c'est-à-dire de la religion, de l'Eglise, de la liberté des âmes, et, pour cela, savoir tout sacrifier, même leur vie lorsque ce sacrifice est nécessaire pour ne point trahir leur foi.

(A suivre).

## INFORMATIONS

### Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni mardi matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot. Le Conseil s'est occupé du règlement du budget de 1892.

Les divers ministres ont fait connaître le chiffre des réductions qu'ils ont pu opérer sur les dépenses de leurs départements respectifs.

Il y a lieu de faire face, dans le prochain budget, à 28 millions de dépenses nouvelles résultant soit de l'application de lois nouvelles, soit de fonctionnement plus complet de lois récentes, soit de l'exécution d'engagements pris au cours de la discussion du budget de 1891. Néanmoins le gouvernement proposera la réforme de l'impôt sur la grande vitesse. Le dégrèvement total sera de 20 p. 0/0 pour la 2<sup>e</sup> classe et de 30 p. 0/0 pour la 3<sup>e</sup>. Le prix des billets d'aller et retour sera réduit en moyenne de 17 0/0.

On a distribué mardi à la Chambre le projet de loi de MM. J. Reinach et Eugène Mir tendant « à la reconstruction des Tuileries et à l'installation des deux Chambres dans le même palais. »

— Les conventions conclues entre la France et la Suisse au sujet de la protection réciproque de la propriété littéraire, artistique, des marques de fabrique, de commerce, des dessins, des modèles industriels, ont été dénoncées par le Conseil fédéral. Les effets de ces conventions cesseront de courir dès le 1<sup>er</sup> février 1892, date prévue pour leur expiration.

— La Commission parlementaire des douanes a pris, jeudi, une intéressante et importante décision, aux termes de laquelle :

1<sup>o</sup> Le tarif général de la métropole est applicable aux colonies françaises ;

2<sup>o</sup> Les denrées coloniales ne paieront, à leur entrée en France, que moitié des droits ;

3<sup>o</sup> Enfin, les produits de la métropole seront admis en franchise dans nos colonies.

— A Vienne, les ouvriers de toutes les fabriques de chaussures se sont mis en grève. Les grévistes sont au nombre de 1200. On croit qu'une entente se fera avec les patrons.

### Le privilège de la Banque de France

La commission du renouvellement du privilège de la Banque de France s'est réunie jeudi. Elle a nommé président M. Léon Say, vice-président M. Casimir-Périer, secrétaires MM. Poincaré et Adam.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 9

LE

## Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

IV

### LA PREMIÈRE IDÉE DE JEAN-PIERRE

Enfin il releva le sixième. Ah ! pour le coup il sentit une belle touche. Il enleva le filet avec précipitation et comme il tirait à bord il entendit, avec un bonheur indicible, de forts coups de queue battre l'eau.

Il ne s'était pas trompé, il tenait une carpe. Joyeux, il enleva ses bâtons de verveux, les replaça derrière sa touffe de roseaux, s'habilla à la hâte, chaqua sur son épaule ses filets garnis de poissons, et prit vivement le chemin de la rue du Quatorze-Juillet.

Mais, au détour du mur, il se trouva en face avec deux hommes.

Il s'arrêta, interdit, stupéfié. L'un c'était le garde-pêche, l'autre, M. Durand le terrible fermier.

— Ah ! Ah ! fit M. Durand, grand et fort homme de quarante ans environ, voilà donc notre petit voleur de poisson !

Je dresse procès-verbal, fit sentencieusement

le garde-pêche.

— Fort bien, dit M. Durand.

Puis, s'adressant à Jean-Pierre :

— Qui es-tu ? lui demanda-t-il.

Jean-Pierre ne savait pas mentir.

— Constant, dit-il d'une voix faible, le fils à la mère Marie.

Et deux larmes vinrent mouiller ses yeux.

Pour qui étaient ces larmes ? Nul n'aurait pu le dire. Est-ce qu'il comprenait que ses chers filets allaient être confisqués ? Était-ce le désespoir de n'avoir pas réussi dans son unique désir ?

Nous croyons qu'il y avait un peu de tout cela. M. Durand réfléchissait.

— Cet enfant est connu, laissez-le aller ; seulement, ajouta-t-il sévèrement, trouve-toi, avec ta mère, ce matin à neuf heures à mon bureau, sinon je l'envoie chercher par les gendarmes !

La première idée de Jean-Pierre était-elle vraiment mauvaise ?

C'est ce que nous saurons bientôt.

V

### LE PREMIER COUP D'ÉPERVIER

Jean-Pierre rentra chez lui tout penaud. C'était un véritable guignon, dès le début. Comment sortirait-il de là ? que dirait-il à la bonne femme ?

On aurait été embarrassé à moins. Il fut bientôt arrivé à la maison ; d'abord il mit vivement ses poissons dans un baquet plein d'eau, la plupart vivaient encore ; puis il cacha ses verveux c'était toujours autant de sauvé.

La mère Marie l'avait entendu. Elle était levée et s'appretait à aller installer sa hotte sur le

marché, avec le poisson reçu la veille de Paris.

— Ah ! dit-elle, te voilà donc !

— Oui, fit le petit en cherchant à paraître gai.

— Eh bien ! qu'as-tu fait de bon cette nuit ?

— Oh ! pas grand-chose, dit-il, mais pour la première fois, je n'ai pas trop à me plaindre ; viens voir.

Et il mena la vieille devant le baquet, non sans un grain d'orgueil.

— Bon Dieu ! fit la mère, voilà une carpe qui vaut bien quarante sous ; où as-tu pris cela ?

— Dans le Seine.

Mais avec quoi ?

— Avec mes filets.

— Tes filets !... Qui t'a donc prêté des engins ?

— Je les ai faits moi-même, répondit fièrement le petit. Oh ! tu croyais donc que je ne travaillais pas. Je ne suis pas un paresseux, comme ils disent tous, maman Marie ; je veux être pêcheur pour toi, et je le serai.

La brave femme n'en revenait pas. — Mais c'est qu'il y a des gardons aussi et une brème... je ferai trois francs de tout cela !

— Et j'arriverai bien à faire cent sous, et même plus, reprit l'enfant, quand j'aurai d'autres outils.

La mère Marie fut frappé d'une pensée qui renversa tout à coup sa joie.

— Tout cela c'est bien ; mais pour cela il faut une permission, il faut un bateau, des éperviers, et cela coûte beaucoup d'argent ! Autrement, c'est du poisson volé, et je n'en mange pas de ce pain-là.

Jean-Pierre devint rouge comme une cerise — J'aurai tout cela ! répondit-il résolument.

Dès aujourd'hui je vais voir le garde et le fermier.

— Le fermier, c'est, je crois...

— Je le connais, interrompit vivement Jean-Pierre, qui songeait à la rencontre qu'il venait de faire ; j'ai rendez-vous avec lui.

Il n'osa pas raconter à sa mère ce qui venait de lui arriver, car elle n'aurait pas voulu vendre ses poissons.

Il se sentait d'ailleurs plein de courage pour affronter seul la tempête qu'il ne pouvait éviter.

La mère Marie s'en alla joyeuse à son marché, pendant que Jean-Pierre se dirigeait, non sans inquiétude, vers la rue de la Pêcherie, où demeurerait le redoutable fermier.

Neuf heures sonnèrent.

Le cœur lui battait fort : cependant il entra.

Le fermier habitait un rez-de-chaussée propre, qui parut élégant à Jean-Pierre à côté de sa mansarde.

M. Durand était dans la salle à manger, occupé à casser la croute en sablant un bouteille de vin blanc. Il riait bruyamment.

De grosses voix lui faisaient chorus.

Jean-Pierre se demanda s'il devait avancer ou se sauver. Une sueur froide lui parcourut le corps mais il songea aux gendarmes, à sa mère qui vendait sa pêche, et, presque étourdi il mit la main sur le bouton de la porte.

— Qui est-là ? demanda le fermier.

L'enfant ne répondit pas, il rourna le bouton, fit un pas et se trouva devant son juge.

— Ah ! Ah ! c'est toi, fit M. Durand ; allons entre et ferme la porte.

A suivre.



Chacun des commissaires a ensuite résumé la discussion qui a eu lieu dans son bureau. MM. Peytral et Leydet ont parlé en faveur de l'enquête générale et préalable. Naturellement, M. Léon Say l'a combattue.

On a ensuite discuté très sommairement les diverses questions qui avaient été soulevées.

Ce qui ressort de cette discussion, dit le XIX<sup>e</sup> Siècle, c'est premièrement que tout le monde ou à peu près demande des modifications au projet du gouvernement; c'est, en second lieu, que tout le monde, sans exception, considère le projet du gouvernement comme un minimum.

Resté à savoir dans quelle mesure le gouvernement défendra son projet.

Cette affaire du renouvellement du privilège de la Banque de France n'est pas seulement une des plus grosses affaires dont une Chambre puisse être saisie, c'est aussi une de ces affaires d'après lesquelles on juge un gouvernement.

En proposant de renouveler pour 23 ans le privilège de la Banque de France, le gouvernement propose de faire aux actionnaires de la Banque un cadeau qui se chiffre par une quantité de millions.

Pour se rendre compte de ce qu'il peut valoir, il suffit de se rappeler ce que valaient les actions de la Banque de France à l'origine du privilège et ce qu'elles valent aujourd'hui.

Si, en échange de ce merveilleux cadeau, le gouvernement s'entêtait à ne vouloir obtenir de la Banque de France que les concessions dérisoires stipulées dans son projet, on serait en droit de lui adresser le reproche, fondé cette fois, de se faire décidément l'avocat de la haute banque contre l'intérêt public.

**La santé de Guillaume II**

L'Événement raconte que l'empereur d'Allemagne a supporté, mardi, une pénible opération. Les médecins ont décidé l'ouverture d'un abcès de la gorge et des oreilles, ce qui a été fait sans retard selon la volonté expresse du souverain. Le malade en a éprouvé un très grand soulagement et on espère que son rétablissement ne va plus être qu'une affaire de quelques jours.

**Un nouveau traitement de la tuberculose**

Nantes; 4 février  
Ce matin, à dix heures, les curieuses expériences de transfusion de sang de chèvre tentées récemment par les docteurs Bertin et Picq ont été renouvelées à l'hôpital Saint-Jacques sur trois enfants atteints de tuberculose.

Une quarantaine de médecins, de notabilités civiles et militaires françaises et étrangères, assistaient à ces expériences qui les ont vivement intéressés. Un des médecins arrivait directement de Suisse.

Il est encore impossible de préciser les résultats du nouveau traitement. L'expérience seule, est c'est l'avis des opérateurs eux-mêmes, pourra faire connaître la valeur réelle de ce traitement et les conditions dans lesquelles il pourra être utile de l'employer.

**Tirages Financiers**

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (Communes 1879)**

Le numéro 886,408 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 107,705 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants sont remboursables à 5,000 francs : 323,308 — 541,938 — 78,636 — 60,118 — 652,007 — 839,303.

Les numéros suivants gagnent mille francs : 437,006 — 839,873 — 790,823 — 431,599 — 43,281 — 96,239 — 448,119 — 636,895 — 831,775 — 965,312 — 30,146 — 799,176 — 465,704 — 878,927 — 210,405 — 175,635 — 734,189 — 167,635 — 730,504 — 684,467 — 20,032 — 255,379 — 180,153 — 548,034 — 145,676 — 82,199 — 410,922 — 569,393 — 630,707 — 801,705 — 49,085 — 685,252 — 27,286 — 189,394 — 139,618 — 750,168 — 576,163 — 892,991 — 504,804 — 625,189 — 371,451 — 468,234 — 33,591 — 238,205 — 692,200.

**Communes 1880-1884**

Le numéro 648,659 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 311,930 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 135,169 — 670,016 — 716,788 — 671,462 — 960,321 — 305,888.

Les numéros suivants gagnent 1,000 francs : 387,333 — 237,430 — 484,969 — 196,457 — 487,754 — 560,147 — 247,375 — 903,909 — 725,674 — 806,769 — 548,627 — 304,232 — 536,010 — 176,682 — 924,897 — 664,755 — 868,388 — 635,341 — 834,777 — 20,988 — 38,249 — 580,753 — 321,082 — 615,646 — 626,480 — 825,278 — 937,777 — 771,115 — 136,199 — 885,151 — 244,182 — 365,494 — 778,732 — 216,864 — 740,313 — 405,072 — 916,672 — 656,006 — 627,165 — 909,282 — 832,176 — 711,347 — 975,028 — 313,422 — 610,069.

**VILLE DE PARIS**

**Amortissement de l'emprunt de 1875**

Le numéro 490,178 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 333,390 gagne 50,000 francs.  
Les numéros 256,514, 78,187 et 249,347 gagnent chacun 10,000 francs.  
Les numéros 355,615, 269,903, 275,425 et 40,555 gagnent chacun 5,000 francs.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

A l'occasion des fêtes du Carnaval, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

**Fêtes de Charité Festival artistique**

Le Comité des fêtes reçoit chaque jour l'adhésion de nouveaux artistes pour le festival artistique qui doit terminer la série des fêtes; il peut, dès maintenant, faire connaître au public quelques-uns des éléments qui participeront au concert.

Pour la partie instrumentale, nous avons d'abord la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, sous l'habile direction de M. Kelsen, qui figurera pour trois importants morceaux au programme.

M<sup>lle</sup> THURINGER, chanteuse falcon, du théâtre de l'Opéra et du théâtre de la Monnaie de Bruxelles, retrouvera certainement, à Cahors, dans cette représentation extraordinaire, les grands succès qu'elle a obtenus déjà dans sa carrière artistique.

La chanteuse, qui s'est fait applaudir à Paris dans toute une série de représentations à l'Opéra et qui a créé à Bruxelles quelques-unes des œuvres les plus remarquables de notre grand compositeur Reyer, a choisi, pour paraître devant le public cahorcien, un certain nombre des fragments d'œuvres lyriques dans lesquels elle a toujours fait applaudir son talent, si puissant et si dramatique.

M. GUILLEMOT, dont nous avons obtenu également le précieux concours, est un des barytons les plus connus qu'il y ait actuellement en France.

Il nous suffit de rappeler que M. Guillemot est resté sept années de suite au Grand-Théâtre de Bordeaux comme baryton de grand opéra; que, pendant quatre années passées également au théâtre de Nantes, il a été l'idole de la population nantaise, et que son nom y est devenu comme le symbole du baryton modèle; qu'au théâtre des Arts de Rouen, au Grand-Théâtre de Marseille et à celui de Lyon, il a eu les plus légitimes succès, succès qu'il retrouve actuellement au théâtre du Capitole de Toulouse.

L'œuvre théâtrale où M. Guillemot s'est toujours montré non seulement chanteur de premier ordre, mais aussi grand comédien, est le beau drame lyrique de Verdi, *Rigoletto*.

M. Guillemot a consenti, pour notre concert, à tenir, dans le célèbre quatuor, le rôle de Rigoletto.

Entre autres morceaux, il chantera également le duo d'*Hamlet* avec M<sup>lle</sup> Thuringer.

Nous publierons, du reste, ultérieurement les noms des autres artistes qui prendront part au concert ainsi que le programme détaillé.

**La fête militaire**

Aux attractions si nombreuses que nous avons signalées à la fête militaire du dimanche 15 janvier, il nous faut ajouter les exercices d'escrime, de gymnastique, etc., qu'exécutera une section de la Société des Sauveteurs du Lot.

**La Commission**

**5<sup>e</sup> LISTE DES ADHÉRENTS**

(Pour le bal)

MM.

Madame Cavaignac, château de la Grézette. — Dr Charles Combarieu, Cremps. — Gleize, juge d'instruction honoraire. — Mélet, négociant à Cahors. — de Belcourt, percepteur, Cabrerets. — Henras, percepteur, Lauzès. — Andurand-Roland, propriétaire. — Anonyme. — Duviand, sous-lieutenant. — Musso id. — Audouy id. — Germain Henras, négociant à Cahors. — Rouquayrol de Boisse, surnuméraire de l'Enregistrement et des Domaines. — Broussouze, notaire à Gourdon. — Dufour, vérificateur des tabacs, à Gourdon. — Le commandant Fichou, major au 7<sup>e</sup>. — Vallet, insp. des contrib. directes, Cahors. — Paul Cangardel, banquier. — Cambaur, juge suppléant à Gourdon. — Lambouf, Cr<sup>e</sup> de surv. administrative, gare de Capdenac. — Hay capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne. — Devic, conseiller d'arrondissement à St-Pierre-Toirac.

Total de la 5<sup>e</sup> liste... 230 fr.

Total général... 2,730 fr.

**LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR**

Réunion générale du 25 Janvier 1891

La 405<sup>e</sup> section des « Prévoyants de l'Avenir », s'est réunie en assemblée générale, le dimanche 25 janvier, sous la présidence de M. Laytou, président.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, lu par M. le secrétaire, est approuvé.

Le rapport du bureau comprenant : le mouvement de la section, admissions, décès, démissions et la liste des sociétaires proposés à la radiation par le bureau, ont été successivement lus et approuvés.

Les rapports généraux présentés par le Comité central et le Conseil de surveillance, ont été discutés et n'ont pu être approuvés qu'avec certaines réserves.

Après la lecture de ces différents rapports, M. le président a prononcé le discours qui suit :

**Discours du Président**

Mesdames, Messieurs,

« Les remarquables rapports que vous venez d'entendre vous montrent la marche toujours ascendante de l'œuvre des Prévoyants.

« Dix ans à peine ont suffi pour grouper, dans une commune pensée de fraternité, 127,000 citoyens et former le capital imposant de 5,000,000 !

« Laissons à ces chiffres toute leur éloquence, Messieurs, et nous reportant d'un quart de siècle seulement en avant, mesurons avec orgueil le sillon tracé par l'œuvre des Prévoyants et ses résultats incommensurables.

« Certes, ils sont magnifiques, grandioses à tous les points de vue.

« Au point de vue social : c'est le triomphe de l'épargne en commun, — l'extinction du paupérisme, — la fin de l'éternel conflit du travail et du capital, qui a causé tant de révolutions et que l'initiative des Prévoyants va résoudre pacifiquement.

« Au point de vue matériel : — c'est le bien-être chez l'ouvrier à l'heure où le besoin du repos arrive, — c'est la joie, le bonheur au foyer domestique, obtenus par cette petite pièce mensuelle de 1 franc, mise soigneusement dans la caisse des Prévoyants, alors que tant d'autres encore la gaspillent sans profit.

« Voilà les grands résultats humanitaires de notre œuvre. Ce n'est pas un rêve, vous les voyez comme moi dans un avenir peu éloigné, vous les appréciez, vous vous en réjouissez. Eh bien, ces résultats, il dépend de vous de les grandir encore.

« Que chacun se fasse autour de lui l'apôtre de cette idée philanthropique ; — qu'il catéchise ses frères les travailleurs ; qu'il leur fasse entrevoir le noble but à atteindre ; — qu'il les entraîne enfin et les attache à notre Association pour leur bien, pour le bien de leurs familles.

« Il ne s'agit pas de pivoter sur place, il faut que la 405<sup>e</sup> section se développe rapidement. Nous sommes 100 aujourd'hui, il faut être le double demain.

« Pour cela, chers Prévoyants, vous n'avez qu'à vouloir. Votre bureau vous secondera de toutes ses forces.

« Et je suis heureux de le dire ici, il y a dans ce bureau des éléments précieux, que plus d'une section nous envierait. La comptabilité y est confiée à des hommes, dont le dévouement depuis 3 années, ne s'est pas refroidi une seconde. Si vous voyiez ces longs états si soigneusement dressés, qui tous les mois sont présentés à la signature du Président, vous seriez émerveillés et effrayés à la fois de la quantité d'écritures qu'exige le fonctionnement de la moindre section. Aussi Messieurs, je vous propose de voter des félicitations à nos zélés camarades MM. Catusse et Murat, et de les réélire à l'unanimité, pour le plus grand bien de notre section.

« Vous avez également aujourd'hui, Messieurs, à réélire votre président. Permettez qu'ici j'ouvre une parenthèse :

« Depuis trois ans, vous voulez bien m'honorer de vos suffrages. Je suis très fier, croyez-le bien, de ces marques répétées de confiance ; mais laissez moi, je vous prie, me permettre un conseil ; ne créons pas des sièges inamovibles. Que chacun, à son tour, puisse mettre au service de notre belle œuvre son dévouement, son activité, ses loisirs, ses relations et portons de préférence notre choix sur celui d'entre nous qui peut donner, au soin de nos intérêts communs, le plus de temps et le plus de crédit possible.

« Jusqu'ici vous n'avez pas assez tenu compte de ces observations que je crois justes ; mais, tout à l'heure, je suis plus rassuré et j'ai l'intime conviction que ma voix sera cette fois entendue.

« J'ai le plaisir de voir parmi nos nouvelles recrues, — éloquente preuve de la bonne renommée des Prévoyants, — un homme que les suffrages de nos concitoyens ont placé aux premiers rangs de l'édilité cadarcienne ; — un homme pour qui le dévouement à ses semblables est un besoin du cœur et que l'on trouve toujours, modeste et loyal, à la tête de toutes les œuvres humanitaires et patriotiques ; — un soldat qui a défendu le drapeau de la France sur maints champs de bataille et sur la poitrine duquel brille l'étoile des braves. (Applaudissements).

« J'en ai assez dit, non pour tout le bien que j'en pense, mais pour ne pas mettre plus longtemps sa modestie à l'épreuve. Eh bien, Messieurs, votre Président, le voilà ! — C'est le capitaine Parazines, adjoint au maire de Cahors, Chevalier de la Légion d'honneur. (Applaudissements répétés).

« Et ce n'est pas par un froid bulletin de vote que nous devons le placer à la tête de la 405<sup>e</sup> section, c'est par la plus chaleureuse, la plus unanime des acclamations. (Vives acclamations).

Le président, proclame M. Parazines, président de la 405<sup>e</sup> section et termine en ces termes :

« J'étais certain, Messieurs, de l'accueil que vous feriez à ma proposition, je vous en remercie et je rentre dans le rang, heureux de céder le siège à un homme entouré, à si juste titre, de l'estime et de la considération publiques. (Salves d'applaudissements).

M. Parazines prend place au bureau et prononce l'allocution suivante :

**Discours de M. Parazines**

« Mesdames, Messieurs,

« Je vous remercie bien sincèrement pour les marques de sympathie que vous venez de me témoigner en me nommant votre président.

« Soyez persuadés que je mettrai toute l'activité et tout le dévouement dont je suis capable, à remplir les fonctions que vous venez de me confier à l'unanimité.

« Pour mener à bonne fin notre Société, — c'est à vous et à moi de faire le plus d'adhérents possible.

« N'oubliez pas que la chose la plus intéressante, c'est, sans contradiction, la classe ouvrière ; — c'est d'elle surtout qu'il faut se préoccuper.

« Au banquet des « Prévoyants de l'avenir » qui a eu lieu dernièrement à Paris, un orateur dont je ne me rappelle pas le nom, a dit :

« Si nos pères avaient été prévoyants, le paupérisme n'existerait pas en France. »

« Faisons, mesdames, messieurs, ce que nos pères n'ont pu faire, et d'ici vingt ans, l'indigence aura disparu du territoire français. »

« Mesdames, Messieurs,

« Je crois être l'interprète des sentiments de l'assemblée en vous proposant de voter des remerciements aux membres du bureau que vous avez réélus à l'unanimité.

« Et, pour reconnaître les services rendus par mon honorable prédécesseur, j'ai l'honneur de vous proposer de nommer M. Laytou, président honoraire. » (Applaudissements répétés, vive approbation).

M. Laytou est nommé président d'honneur.

Sur la proposition d'un membre, MM. Catusse, secrétaire, Murat, trésorier, Alibert, archiviste, sont réélus par acclamation.

M. Lacrouz, est élu receveur.

On procède ensuite au renouvellement du conseil de surveillance :

Ont été élus : MM. Frézals, président ; Alazard, secrétaire ; Pezet, Larrive et Planavergne, membres.

Après la proclamation des scrutins, la séance est levée à 5 h. 40.

Nota. — Les personnes qui désireraient faire partie de la Société, n'auront qu'à se présenter à la Mairie, le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, de dix heures à midi ; ou bien s'adresser à un membre du bureau de la section.

**L'agrégation**

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs des différentes Facultés une longue circulaire dans laquelle il détermine les conditions nouvelles des concours d'agrégation en droit.

« Il a paru indispensable, dit-il, que, dès les épreuves préparatoires, les candidats qui, tout en cultivant les matières communes, se sont déjà attachés à une spécialité de prédilection, pussent en faire la preuve et en tirer un légitime avantage. Les matières à option sont au nombre de cinq. On aurait pu les multiplier davantage. Il a paru bon de s'en tenir à celles qui peuvent être considérées comme les matières essentielles et dominantes de plusieurs groupes différents.

« J'ajoute que, conformément au vœu des Facultés, la composition de droit romain sera faite en français et non plus en latin.

« Les épreuves orales sont d'abord une leçon de trois quarts d'heure, après vingt-quatre heures de préparation libre, sur un sujet de droit civil français.

« Puis une explication d'une demie-heure, avec commentaire, sur un ou plusieurs textes de droit romain, après quatre heures de préparation en lieu clos, avec les documents mis à la disposition des candidats par le jury.

« Les épreuves définitives sont :

1<sup>o</sup> Une composition écrite sur un sujet pris dans les théories générales de la législation ;

2<sup>o</sup> Une leçon de trois quarts d'heure, après vingt-quatre heures de préparation libre, sur un sujet pris dans celle des matières à option que le candidat aura choisie pour la composition écrite ;

3<sup>o</sup> Une leçon de trois quarts d'heure, après vingt-quatre heures de préparation libre, sur un sujet de droit civil français. »

Le reste de la circulaire fixe la proportion dans laquelle les examinateurs auront à tenir compte des travaux antérieurs des candidats et autorise le jury à augmenter le chiffre des admissibles.

**Les hommes à la disposition**

(Classe 1888)

L'Officiel publie la circulaire suivante du ministre de la guerre aux généraux commandants de corps :

« Mon cher général,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour des raisons budgétaires, les hommes à la disposition de la classe 1888 ne seront pas convoqués en 1891 pour accomplir une deuxième période d'instruction. Quant aux hommes à la disposition des différentes classes qui devraient être appelés en 1891 par suite d'ajournement, il y a lieu de les dispenser d'une manière définitive.

« Mon intention est, d'ailleurs, de ne plus convoquer les hommes de cette catégorie, qui doit disparaître complètement le 1<sup>er</sup> novembre 1892, date du passage de la classe 1888 dans la réserve de l'armée active.

« C. DE FREYCINET. »



FÊTE DU CARNAVAL

— 1891 —

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour comportant une réduction de 25 % sur le prix du tarif général, délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (7, 8, 9 et 10 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (11 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Vélocé-Sport-Cadurcien

MM. les Membres du V. -S. -C. sont priés d'assister à la réunion générale mensuelle qui aura lieu aujourd'hui samedi 7 février, à 8 heures du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Courses du 15 février — Organisation du Bannet commémoratif — Communications diverses.

ITINÉRAIRE DE LA VISITE PASTORALE

POUR L'ANNÉE 1891

Février

- Dimanche, 8. — Confirmation à Sainte-Croix.
- Mars
- Dimanche, 1<sup>er</sup>. — Confirmation à Lascabanes; — coucher à Carnac.
- Lundi, 2. — Confirmation à Carnac; — coucher aux Roques.
- Mardi, 3. — Confirmation aux Roques; — coucher à Villesèque.
- Mercredi, 4. — Confirmation à Villesèque; — le soir visite à Saint-Martial; — coucher à Bagat.
- Jeudi, 5. — Confirmation à Bagat; — coucher à Montouq.
- Vendredi, 6. — Confirmation à Saint-Hilaire de Montouq.
- Samedi, 7. — Confirmation à Saint-Geniez.
- Dimanche, 8. — Confirmation à Montlaurun; — coucher à Saint-Félix.
- Lundi, 9. — Confirmation à Saint-Félix; — coucher au Boulvé.
- Mardi, 10. — Confirmation au Boulvé; — le soir visite à Ségos; — coucher à Sérignac.
- Mercredi, 11. — Confirmation à Sérignac; — coucher à Lacapelle-Cabanac.
- Jeudi, 12. — Confirmation à Lacapelle-Cabanac; — coucher à Pescadoires.
- Vendredi, 13. — Confirmation à Pescadoires; — coucher à Bélaye.
- Samedi, 14. — Confirmation à Bélaye; — coucher à Luzech.
- Dimanche, 15. — Confirmation à Luzech; — retour à Cahors.
- Dimanche, 22. — Confirmation à Pradines.
- Mardi, 31. — Confirmation à Cours.

(A suivre)

Si quelqu'un de MM. les Curés avaient des observations à nous présenter sur le jour de notre visite, nous les prions de nous les soumettre immédiatement, afin que nous puissions faire les changements qui seraient jugés nécessaires.

La question des vins

Les délégués des associations agricoles du Midi, du Sud et du Sud-Ouest, ont été entendus jeudi par le groupe viticole de la Chambre. Citons MM. Bruneton, du Gard; James et Coste, de l'Hérault; Floret, de Vancluse; Cosse, de l'Aude; Lacroix, de la Gironde, etc. Les délégués ont exprimé les vœux suivants :

- 1° Que les vins inscrits dans le projet de tarif du gouvernement à la classe des produits fabriqués soient inscrits à la classe des produits agricoles comme le blé, le sucre, etc. ;
- 2° Que tous les produits agricoles soient soumis au régime du double tarif, à l'exception des céréales et de la viande ;
- 3° Que le droit sur les vins inscrits au tarif général soit porté de 1 franc à 1 fr. 25 ou 1 fr. 30. Quant au droit de 70 centimes inscrit au tarif minimum, les associations l'acceptent, ainsi que le titre de 10° 9 ;
- 4° Que pour les raisins secs le droit de douane soit porté à 21 francs et le droit de fabrication maintenu de façon à arriver au chiffre total de 30 francs ;
- 5° Que le droit sur les raisins frais soit porté à 20 francs et que les précautions soient prises pour éviter la fraude qui consiste à introduire en France ces raisins trempés dans l'alcool. Il suffirait pour cela d'interdire les enveloppes imperméables dans lesquelles on les fait voyager ;
- 6° Que les moûts concentrés et les marcs soient l'objet d'une prohibition absolue ;
- 7° Que les expertises en matière de vins soient faites désormais sur place et par région pour éviter des pertes de temps et avoir des garanties d'impartialité.

Arrestation

Sur la plainte de plusieurs pères de famille, la police a mis, jeudi, en état d'arrestation un sieur M. G..., se disant voyageur de commerce, originaire de Paris, accusé d'attentats à la pudeur sur de petites filles de 8 à 11 ans, qu'il arrêtait dans les rues et conduisait dans des endroits écartés.

Labastide-Murat

La foire du 4 février, à Labastide-Murat, a été très active. Il s'est fait beaucoup de transactions sur les bœufs, aux cours des foires précédentes.

Le foirail était fortement approvisionné. Les bêtes à laines étaient moins recherchées, le cours avait même baissé. Les porcs gras se vendaient de 45 à 50 kilos, poids vif et selon qualité. Les porcelets se vendaient toujours très chers. Le blé se vendait 16 et 17 fr. les 4 cartons. L'avoine 7 fr. Le maïs de 10 à 12 fr., toujours les 4 cartons.

Le prix de la volaille n'avait pas changé. Les marchands étalagistes qui étaient fort nombreux paraissaient satisfaits de la journée.

Fumel

A cause de celle de Villeneuve et de celle de Penne, notre foire n'a pas été importante. Peu d'affaires sur les bœufs et sur les moutons.

Les porcs gras se vendaient de 50 à 60 fr. les 50 kilos, poids vif. Les petits porcs étaient très chers. La volaille de 50 à 60 cent. la livre. Les lapins de 25 à 30 centimes la livre. Les œufs 90 centimes la livre.

Le blé de 20 à 22 fr. l'hectolitre. Le maïs de 12 à 13 fr. 50 l'hectolitre.

Puy-l'Évêque

La foire a été belle, les affaires sur les bœufs ont été lentes.

Les porcs gras se vendaient de 50 à 60 fr. les 50 kilos, poids vif. Les cours des petits porcs auraient tendance. Les moutons aux cours ordinaires. La volaille se vendait de 2 à 3 fr. la paire. Les lapins de 1 fr. 50 à 3 fr. 25 la paire selon grosseur. Les œufs 90 centimes la douzaine.

Le blé de 16 à 17 fr. 50 les 4/5. Le maïs 10 fr. les 4/5. Les pommes de terre de 4 à 5 fr. les 4/5.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 janvier au 7 février 1891

Mariages

Truan Joseph et Ségué Julie.  
Rudel Lucien et Belmont Angèle.  
Sautarel Sylvain et Serrey Marie.

Décès

Théron Camille, 2 jours, imp. de la Citadelle, 5.  
Valette Marie, v<sup>e</sup> Belmont, 88 ans, (Hospice).  
Bessières Louis-Achille, 73 ans, rue de la Mairie.  
Pradié Marie, v<sup>e</sup> Lescaze, 53 ans, rue de la Liberté, 7.  
Duc Marie, 59 ans, rue des Petites-Bougeries.  
Bergognoux Pierre, 86 ans, boul. Gambetta 25.  
Bras Marianne, v<sup>e</sup> Pouzergues, 90 ans (Hospice).

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 8 FÉVRIER

de 3 h. à 4 h. du soir

(Allées Fénélon)

Pas Redoublé Leroux.  
Le duc d'Olonne (ouverture) Auber.  
Madrigal de François 1<sup>er</sup> Lamothé.  
Le Désert (ode symphonique) Félicien David.  
Le Verre en main (polka) Farbach.

Variétés

NOTIONS SUR LES SERVICES

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

§ 2. — Service Télégraphique

(Suite et fin.)

5° Télégrammes par exprès. — On entend par exprès un mode de remise autre et plus rapide que la poste. L'expéditeur qui désire que son télégramme soit porté par exprès au domicile du destinataire par les soins du bureau d'arrivée, est tenu d'insérer avant l'adresse la mention « exprès payé » ou XP.

Le télégramme est expédié par exprès, lorsque ce mode d'envoi est demandé par l'expéditeur ou par le destinataire, en vue des télégrammes qu'il attend. La taxe d'exprès est de 50 centimes par kilomètre.

6° Tarif télégraphique ordinaire. — La taxe des télégrammes simples est calculée comme suit :

- 1° Entre les bureaux de la France Continentale et de la Corse ou entre les bureaux d'Algérie ou de Tunisie, et par assimilation entre les bureaux français et les bureaux de la principauté de Monaco ou entre ces derniers :  
De 1 à 10 mots..... 0 fr. 50  
Au-delà de 10 mots et sans limite, par mot ..... 0 fr. 05
- 2° Entre les bureaux de la France Continentale et de la Corse et, par assimilation, les bureaux de la principauté de Monaco, d'une part, et les bureaux de l'Algérie ou de la Tunisie, d'autre part :  
De 1 à 10 mots..... 1 fr. »  
Au-delà de 10 mots et sans limite, par mot..... 0 fr. 10

(Extrait de l'Annuaire du Lot 1891.)

BAUME VICTOR ! !

Contre les douleurs (2 fr. le Flacon)

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction MARTIAL

Samedi 21 février 1891

Représentation extraordinaire avec le concours de :

- Blanche ROSENDAL, de la Renaissance ;
- Jeanne PERVIANY, du Palais-Royal ;
- Sarah SIMON, des bouffes ;
- Mathilde BOISSIER, des Variétés ;
- Gabrielle D'ARCOURT, des Folies-Dramat. ;
- Mlle PERRUSON, des Bouffes ;
- M. MARTIAL, de l'Ambigu ;
- M. DERVAL, de la Gaité ;
- M. DESAYES, du Châtelet ;
- M. HAMEL, des Variétés.

Une seule représentation du grand succès

LES

Locataires de M. Blondeau

Comédie-Vaudeville en 5 actes par H. Chivot

Grands Bals du Carnaval

PARÉS & MASQUÉS

Le Dimanche 8 Février.

Le Mardi 10 Février.

Le Mercredi 11 Février.

BRILLANT ORCHESTRE

Dernières nouvelles

M. de Freycinet

M. de Freycinet, afin de développer l'instruction des cadres d'artillerie, a décidé que les brigades changeraient souvent de polygone, malgré les dépenses provenant de déplacements éloignés.

« Thermidor »

On assure que la suspension qui frappe *Thermidor* sera levée d'ici à quelques temps. M. Sardou a, en effet, offert de modifier sa pièce

La crise italienne

Toutes les combinaisons ministérielles sont évanescentes. Il semblerait que la Couronne renonce à l'idée des économies sur le ministère de la guerre et la marine.

Dans ces conditions aucun ministère de droite ou du centre n'est possible. Si la situation continue il faut prévoir la dissolution de la Chambre.

Les élections en Espagne

Jeudi, a eu lieu la proclamation officielle des résultats des élections. 289 conservateurs seulement sont élus, 12 réformistes de la nuance de Romero Robledo, 8 libéraux, dissidents Martos, 7 carlistes, 5 indépendants et 2 autonomistes républicains, dans les Antilles, 25 républicains en Espagne, c'est-à-dire 5 fédéraux, 5 zorrillistes, 5 possibilistes, 10 républicains du groupe Salmeron, 89 libéraux sagastinos en Espagne et 6 à Cuba. Ces 94 députés libéraux se décomposent en 24 démocrates, 48 constitutionnels, 20 de la droite libérale, 13 protectionnistes, nuance Gamazo.

La future Chambre aura donc 153 membres de l'opposition et 289 ministériels.

— Quelques désordres sont signalés dans les provinces basques, notamment à Haro, où les libéraux ont saccagé le cercle carliste.

Une vive agitation règne parmi les républicains de Barcelonne où le candidat conservateur a été proclamé élu contre M. Salmeron.

Les républicains prétendent que M. Salmeron a eu la majorité.

Un remède contre le charbon

Le docteur Hankin, de l'université de Cambridge, qui, depuis quelques temps, étudiait sous la direction du docteur Koch, affirme avoir découvert un remède contre le charbon.

Les troubles du Chili

Lima, 7 janvier, matin.

La flotte chilienne bloque Iquique et l'a peut-être bombardé à l'heure actuelle.

Le meilleur et le meilleur marché de tous les médicaments populaires sont les Pilules Suisses. La dépense journalière est de 5 centimes et chaque boîte contient 50 pilules. Elles peuvent se conserver, sont faciles à prendre et quant à leur efficacité les cures innombrables publiées depuis 10 ans sont connues de tous.

REVUE HEBDOMADAIRE

Voici la liquidation passée. Celle des rentes a été un peu difficile, mais celle des valeurs s'est faite facilement et la tenue des divers marchés est bonne, nous avons eu cette semaine deux événements qui ont un peu secoué les marchés : une insurrection en Portugal et la démission de M. Crispi.

La hausse ne peut plus avoir sur nos rentes que peu de marge ; l'attention doit donc se porter sur les affaires nouvelles.

Le 3 0/0 est à 95 30 le nouveau est à 93 8/16 le 4 1/2 est à 185 ex coupon.

Le Crédit foncier est à 1283 25. La nouvelle attaque dont il est l'objet n'aura pas plus de succès que les autres. Les obligations à lots du crédit foncier ont donné lieu à un bon courant d'affaires les autres valeurs à lots de notre marché sont loin d'offrir les mêmes avantages.

La Banque d'Escompte est à 558.25. Les nombreuses affaires auxquelles elle est intéressée sembleraient lui valoir des cours plus élevés.

Selon nos prévisions la Société générale est à 505, cette société doit sortir de son rôle effacé et obtenir de plus hauts cours. La Banque de Paris est à 835 avec de nombreuses affaires en perspective. Le Crédit lyonnais est à 830, ses affaires prennent chaque jour un nouveau développement. Le Crédit mobilier est à 430, cette société poursuit sa réorganisation et la réalisation de ses anciennes affaires ; on lui doit la fusion des sociétés immobilières de Marseille.

Avec des affaires restreintes, nos grandes compagnies de chemins de fer sont fermes. Notons encore un nouveau progrès sur les Obligations des chemins de fer économiques.

Les Chemins Portugais sont à 520. Les porteurs de titres de Cocérés et de l'Ouest de l'Espagne peuvent être rassurés sur les conséquences qu'auront pour eux les derniers contrats signés par la Compagnie royale des chemins de fer Portugais ; ils auront deux garanties au lieu d'une, et le produit de leurs lignes s'accroîtra à ne pas douter dans des proportions importantes. L'italien est en hausse à 93. Le Portugais reprend.

En Banque, l'Alpine est ferme. La société hâte le plus possible l'arrêt des comptes. Les bénéfices sont de beaucoup supérieurs à ce qu'ils ont été dans les exercices antérieurs.

Le 11 février sera mis en paiement le dividende du second semestre du Laurium Grec soit 4.80.

L'abondance des ordres d'achat a porté l'action Saint-Antoine à 59. Des cours supérieurs sont à prévoir.

L'obligation de Porto-Rico est à 270 A la garantie du gouvernement espagnol, cette obligation ajoute une première hypothèque sur une ligne de 275 kilomètres.

Bon courant de demandes sur les obligations de Linarès à Almería qui valent 245, c'est un placement de tout repos à 6 %.

Nous avons à entretenir nos lecteurs d'une nouvelle affaire introduite depuis peu sur notre marché. Il s'agit des obligations de la compagnie de New-England and Western Railway (Etats-Unis). Ces obligations qui se négocient à 230 sont remboursables en or à 250, en 80 ans et rapportent 12,50 d'intérêt. Les lignes à construire comptent 373 kilomètres. Sur ce nombre 160 kilomètres sont déjà construits et en pleine exploitation.

Nous rappellerons à nos lecteurs que nous nous chargeons de leur donner gratuitement des renseignements sur toutes les valeurs. Nous nous chargeons également de tous les ordres de bourse au comptant et à terme.

Bourse de Paris

Cours du 6 Février 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 45
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 50
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 82
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4380 »
CRÉDIT FONCIER.....	1290 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	510 »
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMPTE.....	655 »
EST (Chemin de fer).....	900 »
LYON.....	1510 »
MIDI.....	1312 50
NORD.....	1863 »
ORLÉANS.....	1550 »
OUEST.....	1060 »
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1447 50
CANAL DE SUEZ.....	2410 »
CANAL DE PANAMA.....	43 75
Etablissements DECAUVILLE.....	530 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	445 25
EST 3 0/0.....	438 »
MIDI 3 0/0.....	439 25
NORD 3 0/0.....	447 »
ORLÉANS 3 0/0.....	448 »
OUEST 3 0/0.....	439 25
SUD DE LA FRANCE.....	417 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	420 »
EST-ALGERIEN.....	424 »
OTTOMANES, priorité 5 0/0.....	417 »
CRÉDIT FONCIER, f. 3 0/0 1853.....	593 »
— 4 0/0 1863.....	518 »
— f. 3 0/0 1877.....	387 50
— comm. 3 0/0 1879.....	468 »
— f. 3 0/0 1879.....	466 »
— comm. 3 0/0 1880.....	464 50
— f. 3 0/0 1883.....	417 50
— 3 0/0 1885.....	457 50
— bons 100 fr. av. lots.....	69 50
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	199 85
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 40
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	55 »
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	435 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	344 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	395 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	658 55
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 »



**Bibliographie**

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 910<sup>e</sup> livraison (7 février 1891). — Texte : La Famille Hamelin, par l'auteur de la Neuvaine de Collette et de Tout droit. — Ténor et Baryton, par Henry Fayel. — La fourrure du pauvre, par Duplessis. — Lis et Chardon, par M<sup>me</sup> la comtesse d'Houdetot. — La petite reine, par Et. Leroux. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de Tofani et E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1570<sup>e</sup> livraison (7 janvier 1891). — Du Niger au golfe de Guinée, par M. le capitaine Binger. — 1887-1889. — Texte et dessins inédits. — 11 gravures de Riou. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**SAINT-NICOLAS** (supplément). — 12<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 10. — 5 février 1891. — Nos Gloires nationales : Meryem Cécyl. — Les sept marraines de Lauréatus : S.-E. Robert. — Les mois : Février. — A reculons : Eudoxie Dupuis. — Rober Painsec : Jacques Bonconseil. — La Lumière en Boîte : St-Nicolas. — Boîte aux lettres. — Tirésire aux devinettes. Illustrations par G. Béard, V. Garney, Men-cyna, Krzesz, E. Causé, J. Geoffroy, Théadée-Gaillard, etc. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

C'est surtout aux enrhumés qu'il faut souvent redire l'ancien proverbe : « Ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même. » Si ce conseil était suivi à la lettre, nous sommes persuadés que la mortalité diminuerait rapidement d'un tiers. Combien n'avons nous pas vu de malades tousser un mois et plus avant de se décider à soigner leurs rhumes ! Les remèdes coûtent cher, disent les uns, les médicaments sont désagréables à avaler et puis ce n'est qu'un rhume, disent les autres, trois objections bien faciles à réfuter. D'abord, un médicament connu de tous et se trouvant dans toutes les pharmacies, les capsules Guyot permet de soigner les rhumes en ne dépensant que quelques sous par jour. Les capsules Guyot se vendent dans toutes les pharmacies 2 fr. 50 le flacon. Elles sont blanches et la signature Guyot est écrite sur chacune d'elles ; fabrication et gros, 19, rue Jacob, Paris.

**ETUDE**  
de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors,  
rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

**VENTE**

APRÈS  
**Saisie Immobilière**

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors séant au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Daynard, huissier à Duravel, en date du quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, visé, enregistré et transcrit.

Il a été saisi :  
A la requête de M. JEAN-FERDINAND DELPEYROU, charpentier, domicilié à MONTCABRIER, qui a pour avoué constitué M<sup>e</sup> LACOSSE.

Sur la tête et au préjudice du sieur JACQUES REY, dit EDMOND, cultivateur à GIRARD, commune de DURAVEL,

Les immeubles ci-après :  
Le cahier des charges de l'adjudication desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour être mis à la disposition du public, sa publication a eu lieu et l'adjudication a été fixée au mercredi quatre mars mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi.

En conséquence, et à la requête dudit DELPEYROU.

Sur la tête dudit REY,  
Il sera procédé, ledit jour à la vente en un lot des immeubles plus bas désignés :

**Désignation**

Maison, numéros 417 et 418 section D, — Sol de grange, numéro 420, — Terre, numéro 412, — Maison numéro 416, — Bâtisse, servant de garde-PILE, tenant au numéro 416, — Sol de maison numéro 416, — hangar, grange et étables contiguës, — Terre, numéro 410 P., — Pré, numéro 430 P., — Terre, numéro 431, —

Terre, numéro 464, — Terre, numéro 465, Terre, numéro 413. — Maisons, numéros 414 et 415, — Sol, 414 et 415. — Terre, numéro 464 P., — Terre numéro 464 P. ; le tout sis à GIRARD, commune de Duravel et porté à la section D du plan de cette commune, et terre à Bordes, dite commune, numéro 1480, section C, du même plan.

**Mise à prix**

Dix francs ci . . . . . **10 fr.**  
En sus des charges.

Il est déclaré en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors, le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze,

Pour plus amples renseignements il est renvoyé au Cahier des charges.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-onze F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

**LISEZ** le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, parait tous les jeudis.  
(27 années d'existence)  
Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.  
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

**REVALESCIÈRE**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, ptisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutt tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens, et épiciers. — DU BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS. Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.



**RHUM DU MARIN**  
MARTINIQUE  
TROIS FRANCS le Litre

Malgré la modicité de son prix, ce Rhum AUTHENTIQUE ne redoute la comparaison avec AUCUNE AUTRE MARQUE.

Vente en gros : S. GARINEAU, Bordeaux

En dépôt à Cahors, chez M. MIGNAUD, Epicerie Bordelaise ; à Gourdon, chez M. CAPRETZ, confiseur ; à Figeac, chez M<sup>me</sup> veuve LAVERDET, Epicerie Parisienne ; dans les chefs-lieux de cantons et dans les communes importantes, chez les principaux Commerçants.



**VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?**  
Employez comme moi  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
Du Docteur ROUSSET  
DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK  
Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889  
3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.  
Agents Généraux : **TAILHEFER & LABADIE**  
43, rue Croix-de-Seguey, BORDEAUX  
Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries

Concessionnaires : M. VERDIER, Place Basse, à Figeac ; M. LOU-BEYRE, Boulevard Gambetta, à Cahors.

**VIN de VIAL**

**TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT**

Au QUINA  
**SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX**

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

chez tous les libraires  
**LA PETITE CARTE DE ROCHE DU LOT**  
à l'imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors).

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

**NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES**

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grands villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
De revendeur qu'à 48 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires de un spécimen gratis à FAVERD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 15 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**VIGNES AMÉRICAINES**  
PAR MILLIONS A LA VENTE  
de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés  
PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : **M. Victor COMBES**  
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)  
Envoi franco du prix-courant sur demande

**VIENT DE PARAÎTRE :**  
Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines  
PAR M. VICTOR COMBES  
En vente chez l'auteur et principaux libraires  
PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

**Etablissement Hydrothérapique**

DES  
ALLÉES FÉNELON, N<sup>o</sup> 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

**HONORÉ** Photographe  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
CAHORS